

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

Almanach Français.

Lundi 25 (1792).— Prise de Nice, par le général Anselme, contre les Piémontais.
(1812).— Combat de Czerikwo, par le roi Murat, contre les Russes.

La Louise Marie est attendue au premier jour du Havre

MONTEVIDEO.

29 Septembre 1845.

Depuis le moment où la chambre des Représentants conféra à Rosas les pouvoirs extraordinaires, son ambition ne connut plus de frein; le despotisme fut à l'ordre du jour. Jaloux de toute autorité qui s'élevait près de la sienne, voulant sévir contre les classes élevées qu'il craignait, puis, pour satisfaire à la fois sa cruauté et sa haine contre un homme dont la sévérité des principes et l'amour aux institutions du pays pouvaient être contraires à ses projets ambitieux, Rosas fit assassiner la personne la plus sacrée de la République, le président de cette même chambre qui l'avait appelé au pouvoir. Une fois lancé dans la carrière du crime, Rosas ne respecta plus rien, la suite fut digne du début. Pour maintenir tous ses voisins dans sa dépendance, il excitait entre eux des guerres continuelles et profitait de leur affaiblissement pour les courber sous son joug. Tous les chefs de ces provinces asservies devaient lui être entièrement dévoués et ne voir ou n'agir que par ses ordres. Celui d'entre eux qui voulait prévenir ou arrêter le mal qui accablait son pays, osait faire quelques réclamations, payait de sa tête son imprudente générosité. Pour affermir sa tyrannie, Rosas forma de ses partisans, tous hommes des classes les plus abjectes, une société dont les nombreuses ramifications s'étendaient sur tout le continent du Sud-Amérique. Chaque président ou gouverneur d'une république, est entouré, épié par un ou plusieurs des affiliés de cette société, qui font connaître à leur chef secret tous les projets, opinions et paroles même de celui qu'ils espionnent. Avec cet aide puissant, Rosas déjoue tous les complots tramés contre lui, ses ennemis succombent tous ou sous le poignard ou sous le poison, crimes commis par des assassins inconnus et que lui, Rosas, ne manque pas d'attribuer à ses adversaires. Dans son propre pays, la terreur est déployée avec son appareil le plus sinistre, le sang de tous les hommes respectables par leurs vertus ou par leurs connaissances coule à flots, la Presse, dévouée au tyran, ne hèle plus que des anathèmes sinistres et les Représentants de la nation asservie soutiennent par crainte un système oppresseur qu'ils n'osent pas braver. Visant à une espèce de dictature universelle, il brise tous les obstacles qu'il trouve sur son chemin et laisse derrière lui une longue trace de sang jonchée de cadavres.

Cependant le peuple argentin est depuis long-temps lassé de tant de despotisme et d'ambition dont toutes les conséquences retombent sur lui. Il n'espère que le moment favorable pour secouer un joug aussi odieusement imposé par la tyrannie la plus cruelle. Il est fatigué de ces luttes continuelles qui le portant loin de

son pays, l'appauvrissent et le déciment. Le peuple argentin, nous n'en saurions douter, doit être revolté contre tant d'exactions et de crimes. Il juge parfaitement que ceux-là seuls dont la fortune est compromise par un changement d'autorité qui les condamnerait pour les nombreux méfaits qu'ils ont commis, sont ceux qui ont intérêt à soutenir un système reprouvé de tous les honnêtes gens et qui est prêt de s'écrouler. Les seuls soutiens du système fédéral que dirige Rosas, sont quelques hommes perdus dans l'opinion publique et qui ne sont respectés et obéis que par la terreur.

Charles MOUSSEAU.

Par l'indisposition d'un de nos compositeurs, nous sommes encore obligés de suspendre le numéro d'aujourd'hui du Juif Errant. Ce sont deux numéros en retard que nous remplacerons dans le courant du mois prochain.

L'ennemi voit ses soldats désertir de tous côtés. Hier encore cinq d'entre eux appartenant au bataillon Masa, se sont présentés à nos avant-postes.

On nous assure que les troupes anglaises arrivées à bord du navire RESISTENCE, débarqueront demain.

Les Jésuites sont encore une fois espulés de France. Le gouvernement français après s'être accordé avec Sa Sainteté par l'office de M. Rossi, ministre français à Rome, a ordonné que les Jésuites fessassent leurs maisons et vendissent leurs immeubles. — *L'Univers*, que l'on croit rédigé par M. le comte de Montalembert, se plaint amèrement de l'adhésion du Saint Père à une semblable mesure. Nous croyons que l'ouvrage de M. Eugène Sue, que publie actuellement le *Patriote*, a beaucoup contribué à l'adoption de cette sage mesure.

Nous venons de recevoir de notre correspondance de Toulon la nouvelle d'un sinistre qui produira une grande consternation dans le pays. Les flammes ont consumé le *Mourillon*, ce grand et riche dépôt de nos armements maritimes. — A 11 heures et demie les cloches de l'arsenal sonnèrent le tocsin et l'artillerie mêla bientôt son fracas au cri d'alarme: la ville fut en un moment sur pied. — A peine avait-on vu les flammes que le feu enveloppait déjà le magasin des bois de construction. — Dès ce moment, le *Mourillon* ressemble à un four enflammé. — Personne ne connaît l'origine d'un si grand désastre.

Les journaux français du 9 aout donnent une dépêche télégraphique du préfet maritime de Toulon du 6, qui évalue à 2,400,000 francs les dégâts causés par l'incendie.

Le ministre de la marine vient d'envoyer une commission à Toulon pour instruire sur la cause de ce sinistre. (Standard.)

REPONSE DE S. Exc. M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE S. M. L'EMPEREUR DU BRÉSIL, AUX INTERPELLATIONS DE M. RODRIGUES DOS SANTOS.

Les interpellations adressées à S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères, relativement à la politique suivie par le gouvernement du Brésil dans les affaires de la Plata, ont obtenu, de la part du ministre, une réponse parfaitement nette et précise. Les explications sollicitées par M. Rodrigues dos Santos, député de la province de Saint-Paul, avaient excité la curiosité et l'intérêt, d'autant plus vivement que la conduite du gouvernement impérial et des négociations avec le gouvernement de Buenos-Ayres, depuis 1843 jusqu'aujourd'hui, avaient inspiré quelques doutes sur leurs tendances et leur opportunité. MM. les membres du corps diplomatique, en grand nombre, assistaient à la séance de la Chambre des Députés durant laquelle S. Exc. M. Limpo de Abreu communiquait ses observations.

Un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu à Rio de Janeiro, le 24 mars 1843, entre le gouvernement de Buenos-Ayres et le Brésil, représenté par M. Monorio Hermeto Carneiro Leaa, alors ministre des affaires étrangères et M. le conseiller Joaquim José Rodrigues Torres, ministre de la marine, munis de tous les pouvoirs nécessaires. M. le général Guido, stipulant pour la République, semblait être, comme l'indiquent les termes de sa correspondance et les explications verbales qui eurent lieu, pourvu de pouvoirs suffisants pour signer le traité, et d'ailleurs, il en avait débattu et définitivement arrêté les clauses. Néanmoins, M. le général Guido déclara, en dernier lieu, que ses instructions n'étaient pas assez explicites et ses pouvoirs assez étendus pour qu'il pût signer le traité.

Or, M. Rodrigues dos Santos blâmait à la fois le ministre brésilien de s'être éloigné de la ligne de stricte neutralité que le Brésil avait jusque là suivie dans cette affaire, et d'avoir imprudemment négocié avec le représentant de la République Argentine, sans avoir vérifiés ses pouvoirs.

S. Exc. M. A. P. Limpo de Abreu, ministre des affaires étrangères, considérant comme solidaires les uns des autres, à certains égards, indépendamment des opinions qui les distinguent, les différents ministères qui se succèdent dans la direction des affaires, et se fondant sur des principes d'honneur national et de probité politique, donne, sur la conduite de ses prédécesseurs, dans les affaires de la Plata, les explications suivantes qui ont obtenu, dans les rangs même de l'opposition, les marques de la plus vive approbation.

Le Gouvernement Impérial, dit S. Exc., avait entre les mains, à l'époque des négociations, des documents qui prouvent, d'une manière positive, que le général Fructoso Rivera soutenait les rebelles de la province de Rio-Grande du Sud; le ministère du 20 janvier put donc, sans compromettre les intérêts de l'Empire, rompre la neutralité que ne respectait pas l'une des parties belligérantes. Il faudrait d'ailleurs, ajoute S. Exc., pour apprécier ce que les circonstances exigeaient, dans l'intérêt même du pays, avoir une connaissance exacte et tenir compte de tous les aspects de la situation; alors seulement on pourrait affirmer ou nier qu'il fut utile de s'associer avec le gouvernement argentin, pour s'opposer au général Rivera. M. Limpo de Abreu assure, en

outre, que la correspondance générale du ministre argentin, et spécialement les notes des 4 janvier et 5 février 1843, ne lui eussent inspiré à lui-même, s'il eût été ministre, aucun doute sur la suffisance des pouvoirs conférés au général Guido par son gouvernement, et que l'esprit du traité était conforme aux instructions qu'il en avait reçues. Mais, pour décider si les ministres brésiliens eussent ou non dû signer le traité, après que le général eut déclaré son incompétence, il faudrait se transporter au milieu des circonstances qui ont influé sur leur détermination et envisager la question de l'opportunité et de l'urgence du traité lui-même.

Le gouvernement brésilien transmit le traité ratifié à Rosas qui, contre toute prévision, refusa de le ratifier. S. Exc. pense, à cet égard, que cette communication du traité ratifié est irrégulière et justement blâmable; mais que la faute ne doit pas être imputée au ministre brésilien qui a ratifié le traité.

A la deuxième question, savoir: Si, après la rupture des négociations avec Buenos-Ayres, le Gouvernement Impérial n'en a pas entamé avec la République Orientale, S. Exc. répond: que les instructions données le 6 juin 1843 à M. Cangango de Sinimbu, ministre résident à Montevideo, quoique expédié sous l'impression fâcheuse de la non-ratification du traité du 24 mars, de la part de la République Argentine, étaient cependant conçues dans les vues de la plus stricte neutralité et laissaient au ministre résident le choix des moyens qu'il jugerait propres à maintenir les deux Etats de la Plata dans des sentimens de bienveillance, malgré la neutralité absolue. Toutefois, il n'existe, dans les archives du ministère des affaires étrangères, aucune trace d'un traité conclu par M. Sinimbu avec la République Orientale; et, si un tel traité a été conclu, ce fut malgré les instructions et les vœux du gouvernement impérial. Le Brésil a-t-il sollicité l'intervention de l'Angleterre et de la France dans les affaires de la Plata? A l'égard de cette troisième question, S. Exc. répond que, suivant son opinion, le dernier cabinet avait bien compris tous les droits et toutes les obligations résultant de la convention du 27 août 1827, qui consacrait l'indépendance de Montevideo, et qu'il devait craindre, en effet, que les éventualités de la guerre entre les deux Etats de la Plata ne vinssent à compromettre l'existence politique de la République Orientale; que, dans cette circonstance, le gouvernement Impérial devait peut être adopter une politique conforme à la lettre et à l'esprit de la convention de 1828, conclue avec la participation de l'Angleterre: que la France, par son traité de 1840, s'était également portée garant de l'indépendance absolue de la République Orientale. Il était naturel que le gouvernement impérial voulut connaître les conséquences que ces deux puissances entendraient tirer de ces traités pour leur conduite dans les affaires de la Plata. Le véritable objet de la mission du vicomte d'Abrantès, fut d'obtenir, sur ce point, les éclaircissemens nécessaires et de déclarer, en même temps, que le Brésil soutiendrait l'indépendance pleine et entière de l'Etat Oriental, et désirait ardemment le rétablissement de la paix dans la Plata; si l'Angleterre et la France avaient les mêmes vues, M. le vicomte d'Abrantès devait les inviter à donner à leurs ministres au Brésil les instructions nécessaires pour s'entendre avec le gouvernement impérial, à l'égard du traité de 1828. M. Limpo de Abreu n'a pas dit, quelle suite l'Angleterre et la France avait donnée à ces ouvertures, ni par quelle combinaison la résolution positive du gouvernement impérial, de défendre l'indépendance de Montevideo, pouvait devenir compatible avec la stricte neutralité qu'il a toujours observée et qu'il semble encore vouloir maintenir dans la guerre de la Plata.

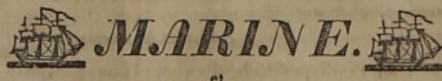
Quant à la dernière question: Si le gouvernement Impérial a pris les mesures nécessaires pour protéger les Brésiliens résidant dans les pays belligérans, ainsi que leurs propriétés, le ministre répond: que, tant par la voie de la diplomatie que par les instructions transmises aux commandans des forces navales brésiliennes stationnant dans la Plata, et par les ordres

donnés au président de la province de Rio-Grande, on avait, à cet égard, pris toutes les précautions nécessaires.

Repondant ensuite à quelques autres observations de M. Rodriguez dos Santos, S. Exc. n'admet pas que le gouvernement impérial se soit laissé empêcher par les protestations du ministre argentin de reconnaître l'indépendance du Paraguay. L'indépendance de ce pays a été solennellement reconnue par le Brésil, malgré la protestation de la République Argentine; et si le cabinet n'a encore rien décidé sur la ratification du traité avec ce pays, l'unique raison de cette hésitation est, que ce traité ne donne aucune solution à une question de délimitation de frontières, pendante entre les deux pays. M. le ministre justifie aussi le procédé du gouvernement impérial, vis-à-vis de D. Fructuoso Rivera; enfin, il donne à entendre que ce chef avait trompé la bonne foi du gouvernement brésilien, en répondant, par des actes manifestement hostiles, à la stricte neutralité de l'Empire.

Les élections définitivement closes, dans la province de Rio-Grande du Sud, laissent supposer que M. le comte de Caxias sera sénateur; et MM. Magalhaens et Lima sont députés.

(Courrier Européen.)



MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES.

Entrées du 28.

Buenos-Ayres, le 26 du courant, pailebot argentin *Laverona*, avec sel.

Buenos-Ayres, le 26 du courant, pailebot argentin *La Joven Sebastiana*, avec sel.

Buenos-Ayres le 26 du courant, pailebot argentin *Joaquina*, en lest.

Buenos Aires, vapeur de guerre anglais *Firebrand*.

DEPART DU 29.

Buenos Aires, brick de guerre français *Pandour*.

Buenos-Ayres, vapeur de guerre anglais *Firebrand*.

AVIS DU CAPITAINE DU PORT.

Un abus general s'est introduit dans la vente des navires, et dans le changement des pavillons étrangers en orientaux. Il faut que cet abus disparaisse afin que les ordonnances sur ces cas, ne soient point frustrées.

Conséquemment les intéressés sont prevenus que le bureau n'acceptera aucun document sur la vente en nationalisation quelconque de navires, sans une autorisation préalable du capitaine du port, afin que ce dernier puisse faire ce qui est prescrit par les ordonnances maritimes et par les résolutions de l'autorité. Sans cette formalité, les intéressés ne pourront prendre le permis respectif au bureau du timbre.

Ste Catherine, en 12 jours, brick sarde Fortuna, à ordre.

AVIS DIVERS.

AU RABAIS.

On trouvera au Môle de Lafon, du charbon de bois de première qualité à 3 patacons la fanegue.

AVIS.

Il a été perdu un jeune chien épagnol tout noir; âgé de trois mois; il est offert une bonne récompense à la personne qui le rapportera rue du Cerrito, N.º 134.

A LOUER.

Une maison composée de sept pièces, une cuisine, une citerne, un entre-sol pour domestiques et autres commodités.

S'adresser, rue de la Reconquête N.º 112.

AVIS

Graisse de porc à 140 reis la livre et à 3 \$ 1/2 l'arrobe, en face l'hôpital français à côté de la pharmacie de M. Lenoble.

A LOUER.

On affermera une cassille composée de deux chambres avec une basse-cour attenante, fermée avec des planches: située au quartier du Môle, à côté du café Tabasco.

S'adresser à la confiserie du jardin n. 293. à côté du Cabildo.

AGENCE GENERALE D'AFFAIRES.

Calle de Zavala, n. 80, vis à vis la maison du general Lavalleja.

Les directeurs offrent leurs services au public pour tout ce qui concerne la vente et l'achat de quintas, terrains, maisons en ville; vente et achat de billets ministériels, lettres du gouvernement, liquidations, actions de douane, et de toutes sortes de credits du gouvernement et de particuliers; les directeurs se chargent également de procurer de l'argent sur hypothèque.

A l'agence on fait des traductions de l'idiome espagnol à l'idiome français, et allemand (et vice-versa). On rédige des pétitions aux autorités de la république, et pour les autorités, on se charge en outre de la vente et de l'achat de toutes sortes de marchandises: de liquidations de comptes, etc.

Les personnes qui voudront bien accorder leur confiance aux directeurs de cet établissement peuvent compter sur leur zèle et leur exactitude.

AGENCE GENERALE D'AFFAIRES.

On desire acheter un petit terrain, situé près de la ville. On offre de payer au comptant.

La personne qui en aurait un à vendre, peut s'adresser au bureau de l'agence, et porter le titre de propriétaire.

AU BARATILLO.

Graisse de porc, à 2 reaux la livre, 4 piastres 400 reis l'arrobe, rue du 25 août n. 169

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.